

Rapport d'activité de la FSR pour l'année 2008

1. Considérations générales

L'année 2008 entrera dans l'histoire en raison du plus grand crash boursier de ces quatre-vingts dernières années. Tout le monde se rappellera en effet la débâcle bancaire et boursière qui a vu la plus grande banque de notre pays vaciller sur ces fondements et l'économie mondiale trembler sur ses bases. On a vu des rentiers, surtout ceux qui avaient retiré leur avoir sous forme de capital, se faire plumés en moins de temps qu'il faut pour le dire, des caisses de pensions enregistrer des pertes se chiffrant par dizaines de milliards de francs, des caisses maladies subir une baisse faramineuse de leurs réserves, une industrie d'exportation enregistrer des baisses de commandes alarmante en l'espace d'un mois, un chômage qui a pris l'ascenseur en raison de pseudo managers cupides et malhonnêtes. Ces derniers n'ont même pas eu le courage de renoncer à des bonus surdimensionnés et indécentes qui font la honte de notre pays en cette période de crise. Bien au contraire, ils ont même introduit une indemnité de recrutement pour s'en foutre plein les poches avant même d'avoir touché un crayon. On a vu le pouvoir politique de la plupart des pays industrialisés, y compris le nôtre, voler au secours de ce monde de la finance en décrépitude. Mais cette année 2008 a aussi eu du bon. Elle marquera sans aucun doute la fin de ce système néo-capitaliste où seul le profit à court terme est significatif de succès. Nos responsables politiques se doivent de fixer des limites, tant aux chefs d'entreprise qu'au système bancaire, afin de redorer notre blason et redonner confiance au peuple. Le secret bancaire, si cher à nos concitoyens, doit être remodelé afin qu'il ne soit plus considéré comme un paravent pour les tricheurs et les escrocs. Fini cette différence douteuse entre fraude et évasion fiscales. Les deux actions doivent être considérées comme du vol et rien d'autre. Nous les retraités qui avons largement payé notre AVS et notre retraite professionnelle, nous n'avons pas à subir les contrecoups de ce désastre. Nous devons maintenir la pression pour que cela change. Nous en avons les moyens, prenons conscience en nos forces.

L'année dernière, je lançais un appel à la solidarité pour contrer les conclusions politiques de l'étude Wanner et les interprétations qu'en faisait le directeur de l'OFAS, M. Yves Rossier. En effet, ce dernier avait déclaré que la vieillesse n'était plus synonyme de pauvreté et qu'il y avait lieu d'imposer aux retraités une contribution de solidarité. Le Conseil suisse des aînés a pris le taureau par les cornes et a procédé à une analyse détaillée des conclusions de l'étude. Parallèlement, elle a fait procéder à une contre-expertise par le professeur Rehberg de l'université de St-Gall. Une conférence de presse a eu lieu le 24 avril 2009 pour remettre l'église au milieu du village. Il ressort de cette étude qu'un grand nombre de préjugés et de demi-vérités courent en ce qui concerne la situation économique des personnes âgées. Il ne se passe pas une semaine sans que certains médias s'en délectent et en font leurs grands titres. Les vieux sont riches, ils doivent contribuer à l'éradication de la pauvreté chez les jeunes. Ce sont des profiteurs. Ils doivent payer eux-mêmes les coûts qu'ils occasionnent. Même le directeur de l'OFAS y va de sa solution miracle. Soyons sérieux ! Il est faux de clamer que toutes les personnes âgées sont riches. Et il est tout aussi faux de croire qu'elles sont toutes pauvres. Le développement des systèmes de rentes a incontestablement amené de sérieuses améliorations dans la situation de la génération des aînés. Cependant, la pauvreté dans la vieillesse continue d'exister. Ils sont 156'000, soit 12% des rentiers en Suisse qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et qui doivent avoir recours aux prestations complémentaires. Personne ne parle non plus des tâches bénévoles accomplies par les aînés. Ces tâches, estimées à 12 milliards de francs pour notre économie, vont de soi pour ces râleurs et bouffeurs de vieux. Toujours est-il que sans ces tâches bénévoles, c'est toute l'organisation de

la société qui serait menacée. A titre d'information, les conclusions de l'étude Rehberg et de l'analyse du groupe de travail « Sécurité sociale » du CSA sont désormais disponibles sur le site web en français et en allemand.

2. Bureau du comité central

Au cours de l'année sous revue, le bureau du comité central s'est réuni une seule fois, le 26 mars 2009. Les tâches lui incombant sont principalement d'ordre interne. Il veille à la bonne marche de la fédération, prépare les séances du comité central et rédige les propositions à lui soumettre. Il a siégé durant l'année écoulée dans la composition suivante : Votre serviteur à la présidence, Franco Sartori et Christiane Layaz-Rochat à la vice-présidence, Max Graf en qualité de secrétaire, Marcel Chevalley comme caissier central, Louise Strebler et Nathalie Seydoux en qualité de membres.

3. Comité central

Depuis la dernière assemblée des délégués, le comité central a tenu trois séances, les 11 septembre et 11 décembre 2008 et le 26 mars 2009. Lors de chaque séance, il a été informé de l'évolution des affaires en cours sur plan du CSA et de la FARES. Il s'est penché sur les affaires financières de la Fédération, a suivi avec attention la façon dont évolue le bulletin et a placé le recrutement des nouveaux membres au centre de ces préoccupations. A ce propos, il a décidé de lancer une vaste action de recrutement dans les cantons de Neuchâtel et du Jura où nous n'avons pas encore de fédération cantonale. Vous le verrez tout à l'heure, une somme à cet effet a été prévue au budget.

Depuis la démission de Vital Darbellay en tant que président de la commission « Sécurité sociale », c'est Casimir Noël qui a assuré l'intérim jusqu'à la fin de l'année 2008. Lors de sa séance du 11 décembre 2008, le comité central a nommé M. Maurice Progin à la tête de cette commission. Je remercie Casimir pour son dévouement et souhaite à Maurice plein succès à la tête de cette importante commission. Lors de cette même séance du mois de décembre, le comité a élu les nouveaux membres de cette commission. Celle-ci est désormais forte de neuf membres en provenance de toutes les fédérations cantonales et même des syndicats membres collectifs. Elle est composée de la manière suivante : Maurice Progin, président ; Marcel Chevalley, secrétaire ; Willy Cramatte pour SYNA, René Decrème et Odette Muller pour la Féd. Fribourgeoise ; Mme Janine Kaufmann pour la Féd. Vaudoise ; Jean-Pierre Salamin et Peter Wyer pour la Féd. Valaisanne ; ainsi que Gaston Sauterel, président d'honneur. Votre serviteur participe aux séances à titre d'observateur. Un objectif que nous nous étions fixé l'année dernière à l'AD est donc ainsi réalisé. Un grand merci à toutes ces personnes pour leur disponibilité.

4. Assemblée des délégués

Lors de l'assemblée des délégués 2008, nous avons eu le plaisir d'entendre une oratrice de choix. Mme Ruth Lüthi, ancienne conseillère d'Etat du canton de Fribourg en charge du département de la santé et nouvelle présidente de la Commission fédérale de l'AVS-AI. Ses déclarations sont résumées dans le procès-verbal de la dernière assemblée des délégués.

5. La LAMAL dans tous ses états

Alors que les caisses maladies ont perdu des milliards lors de la crise boursière et qu'elles ont par là entamer sérieusement leurs réserves, elles annoncent sans sourciller des hausses de primes de l'ordre de 10 à 15 % pour l'année prochaine. Le Département de l'Intérieur met tout en œuvre pour réduire les prestations. Ainsi, au mois de février 2009, M. Couchepin annonçait une réduction généralisée des tarifs des analyses faites dans les laboratoires des médecins généralistes. Le même jour la FARES dénonçait cette absurdité par un communiqué de presse et une lettre circonstanciée était adressée à M. Couchepin. Ce communiqué avait la teneur suivante :

La FARES soutient l'action des médecins généralistes et de la Fédération des médecins suisses contre cette réduction. La décision abrupte du département de M. Couchepin de réduire les tarifs des analyses dans les laboratoires aura des conséquences inacceptables pour les aînés. Les médecins généralistes ne pourront plus, pour la plupart, conserver leur propre laboratoire qui permet pourtant de fournir des services rapides et efficaces à leurs patients. Ces derniers, et plus particulièrement les personnes âgées, n'auront plus la possibilité d'obtenir immédiatement les résultats d'analyse et les traitements adéquats qui en découlent. Ils se verront contraints de se rendre dans de grands laboratoires, multipliant ainsi leurs déplacements et les coûts de consultation. La disparition des laboratoires des médecins généralistes sera préjudiciable pour la qualité de vie des aînés et n'apportera pas non plus les économies souhaitées ».

Je ne sais pas si M. Couchepin écoutera finalement l'avis du peuple et des médecins, mais ce que je sais, c'est que les aînés ont contribué ainsi à renforcer la pression. Je sais que nous ne sommes pas les seuls à intervenir, mais au moins nous agissons. Ce n'est pas parce que nous sommes retraités que nous n'avons qu'à la boucler. Nous tenons à nous manifester, comme le font d'ailleurs d'autres groupes de pression. Avec le nombre de leurs membres, les organisations de retraités sont capables de réunir à elles seules les signatures nécessaires pour un référendum ou une initiative. Grâce à cette cohésion, tant le gouvernement que le parlement sont conscients de notre force et nous respectent. Ils savent que nous voulons défendre les intérêts sociaux, culturels et économiques de nos membres, comme le réclament d'ailleurs nos statuts. Au contraire d'être des éléments perturbateurs, les organisations de retraités veulent être un facteur de cohésion nationale.

En cette période de crise, ce ne sont pas les attaques contre cette cohésion nationale qui manquent. Nous en avons pour preuve l'éclatant exemple donné par le conseiller fédéral Couchepin, qui s'est permis de remettre en cause les fondements même de l'assurance maladie en jetant le discrédit sur le principe de la solidarité entre génération. Il se propose en effet d'introduire une taxe de 30 francs pour les 6 premières consultations chez le médecin. Ainsi, les personnes aisées pourront se permettre de consulter un médecin aussi souvent que bon leur semble, tandis que la classe moyenne et les plus pauvres devront, en plus des primes qui ne cessent d'augmenter, payer encore un lourd tribut à l'augmentation des coûts de la santé. Si cela n'est pas l'instauration d'une médecine à deux vitesses, c'est que je n'y comprends rien.

Réunie hier en assemblée des délégués, la FARES a une nouvelle fois réagit en adoptant une résolution pour dire haut et fort sa vexation et réclamer l'abolition de cette taxe antisociale et antidémocratique. Car il faut le savoir, M. Couchepin veut introduire cette taxe par arrêté urgent. Cela veut dire que seul le parlement devra se prononcer à ce sujet et que le référendum est exclu. Nous devons donc faire un important travail de lobbying auprès des parlementaires pour que ce projet trouve l'issue qu'il mérite : **la corbeille à papier**. Le même sort doit

d'ailleurs être réservée à une proposition de la conseillère nationale Humbel qui demande l'instauration d'une prime pour seniors dans l'assurance maladie de 600 francs par an pour les personnes âgées de 55 ou 60 ans et plus. Avec tout le respect que je dois aux parlementaires, il y en a de celles et de ceux qui ne méritent rien d'autre que le mépris.

Le 17 mai prochain, nous serons appelés aux urnes pour nous prononcer sur le contre-projet adopté aux Chambres fédérales pour la prise en compte des médecines complémentaires. Le CSA est favorable aux médecines complémentaires et l'a fait savoir par communiqué de presse. Quelque soit la position que l'on a sur les médecines complémentaires, on doit reconnaître qu'elles peuvent être efficaces et que leur coût est minime pour l'assurance de base. Au milieu de l'année 1999, cinq méthodes de médecines complémentaires ont été admises dans l'assurance-maladie à titre d'essai. Ces traitements n'étaient toutefois remboursés que si elles étaient réalisées dans un cabinet médical. Lorsqu'elles ont été supprimées en 2005, le CSA a clairement manifesté son opposition.

6. Financement de l'AI

Le 27 septembre prochain, nous serons appelés à voter sur le compromis élaboré par le Parlement pour assurer le financement de l'AI. L'assurance invalidité est une pièce maîtresse de notre système d'assurances sociales qui mérite mieux que ce que d'aucuns prétendent. On l'a vu dans la presse dernièrement, les abus ne sont pas aussi élevés qu'on veut bien le dire. Depuis sa fondation, à part une ou deux années favorables, l'AI a souffert d'un manque de moyens financiers mis à sa disposition. Le compromis sur lequel nous devons voter est un pas dans la bonne direction. Ce compromis prévoit de séparer l'AI du fonds AVS en lui donnant des moyens limités dans le temps d'assurer son propre fonctionnement. Prétendre que les déficits de l'AI peuvent être résorbés par des économies n'est qu'un leurre, à la rigueur malhonnête. Il a fallu près de vingt ans pour élaborer cette solution. Ne réduisons pas tous ces efforts à néant et octroyons à l'AI ce 0,4% d'augmentation de la TVA jusqu'en 2016.

7. 11^e Révision de l'AVS

Lors de la 10^e révision de l'AVS, tous les milieux politiques ou presque avaient promis de traiter la flexibilité de l'âge de l'AVS en même temps que l'augmentation de l'âge limite de la retraite pour les femmes. Cette intention devait être réalisée dans la 11^e révision de l'AVS pour garantir une assurance vieillesse moderne, qui octroie toujours de bonnes prestations et qui satisfasse au principe de l'égalité. Elle devait inclure la possibilité d'une retraite avant 65 ans, accessible aussi pour les travailleuses et travailleurs qui ont un travail pénible et des revenus modestes. Pour cela, la flexibilité de l'âge de la retraite devait être combinée avec une compensation sociale de 400 millions de francs puisée dans les économies réalisées avec l'augmentation de 64 à 65 ans de l'âge limite pour les femmes. Rappelons-le, ces économies se monteront à 800 millions de francs.

Le Conseil national a traité ce sujet lors de sa session du mois de mars 2008. Il est ressorti des débats un véritable gâchis. En refusant une compensation sociale, le Conseil national cimenterait la retraite flexible comme privilège des personnes qui gagnent bien leur vie et profitent d'un bon 2^e pilier. De plus, la 11^e révision de l'AVS devient un projet de pur démantèlement qui se fait surtout sur le dos des femmes.

Le Conseil des Etats a tenté de corriger le tir, mais aucun accord n'est encore intervenu à ce sujet. Le Parlement ferait bien de s'entendre, car venir devant le peuple avec la seule

augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes serait suicidaire. Dans ce cas là, le référendum ne manquera pas d'être lancé et nous serons appelés à le soutenir.

8. Situation financière actuelle de l'AVS

L'AVS est sûre pour l'instant. Le montant des contributions de 1,2 milliard de francs couvre les dépenses. L'exercice 2008 est positif avec un résultat de 1,5 milliards de francs. Le fonds de l'AVS comprend 38 milliards de francs et les actifs disponibles sont de 24 milliards. La crise financière a eu un effet relatif sur les finances de l'AVS. Ce sont toutefois environ 5 milliards de francs qui ont été emportés par cette déferlante (chiffres encore provisoires). Par contre, l'augmentation de l'espérance de vie et la diminution de la natalité font que le montant des contributions n'est pas garanti à long terme. Les premières difficultés sont annoncées pour 2017. Pour garantir la sécurité de l'AVS à long terme, seules les mesures suivantes sont envisageables selon le Conseil fédéral : une augmentation passagère des cotisations, une baisse des prestations ou un décalage des adaptations de rente.

9. Situation financière des caisses de pensions

A la suite de l'actuelle crise des marchés financiers, les caisses de pensions ont perdu 70 milliards de francs. Le taux de couverture actuel de la prévoyance professionnelle a passé de 116 à 102 pour cent. Environ la moitié des caisses souffrent d'un taux de couverture inférieur à 100 % et le résultat varie fortement d'une caisse à l'autre. Cependant, la liquidité d'une caisse est aussi importante que le taux de couverture. Heureusement la plupart des caisses disposent d'une liquidité suffisante. Les dommages subis par les caisses ne sont pas de vraies pertes mais une diminution de valeur. Le rétablissement financier à long terme est donc possible. Pour le moment les rentes sont garanties.

La garantie actuelle des rentes est une des raisons pour lesquelles les retraités ne sont pas représentés dans les Conseils de fondation. Cette représentation est un vieux cheval de bataille du CSA. Par contre, si dans l'avenir les retraités devaient être impliqués dans l'assainissement d'une caisse, leur participation dans le conseil de fondation deviendrait indispensable. Cette théorie a été confirmée par plusieurs parlementaires que nous avons contactés. Ceux-ci sont unanimes à reconnaître que ce serait un bel auto-goal que de revendiquer maintenant notre participation dans les Conseils de fondation, même en tant qu'observateur. Le CSA qui voulait lancer une nouvelle fois cette revendication l'a gelée à la suite de ces contacts parlementaires.

9. Soutien au référendum contre l'abaissement du taux de conversion

Le 19 janvier 2009, la FARES s'est prononcé contre le nouvel abaissement du taux de conversion des rentes du 2^e pilier de 6,8% à 6,4% jusqu'en 2015. Cette réduction provoquera une diminution des nouvelles rentes d'environ 10%. La FARES est d'avis que ce nouvel abaissement est injuste socialement et prématuré économiquement.

10. Financement des soins de longue durée

L'ordonnance d'exécution en consultation jusqu'à fin mars est actuellement en phase d'élaboration. Le CSA, avec la communauté d'intérêt réunissant toutes les organisations de

soutien aux malades, a pris position. Un bras de fer s'annonce entre le DFI et les cantons, car les sommes prévues à la charge des cantons s'annoncent insupportables. Selon le porte-parole de la conférence des chefs de département de la santé, ce financement coûterait aux cantons plus de 380 millions de francs. Affaire à suivre !

11. Etude sur la non-perception de prestations complémentaires (PC)

Une enquête a été menée par le contrôle fédéral des finances pour connaître la politique d'information en matière de prestations complémentaires, ceci dans le but d'éviter que des personnes âgées tombent dans la pauvreté. Cette enquête a été déclenchée par la Commission de la sécurité sociale et de la santé du CN et par une interpellation du CN Rossini concernant la prise en compte de la fortune nette dans le calcul des PC. Les résultats sont étonnants. Il en ressort que l'existence des PC est largement répandue, les sources d'informations sont multiples, le degré d'information de la population est très élevé et l'information est en général considérée comme étant de qualité. Le taux moyen de non-perception est d'environ 6 %. Quelles en sont les causes ? Le sondage révèle que la personne n'en ressent pas le besoin. La personne ne veut pas d'aide financière (par fierté ou par honte). La personne ne veut pas faire étalage de sa situation financière. La personne ne veut pas avoir de comptes à rendre à l'Etat. La personne estime que les PC ne sont pas nécessaires et que son soutien est assuré par des tiers (p. ex. parenté).

En conclusion, la politique d'information des organes PC remplit le mandat légal correspondant. Au regard des procédures en place pour la demande de PC et l'examen de celle-ci, le risque d'abus PC peut être considéré comme faible.

12. La guillotine de l'âge

Deux cantons, Lucerne et Argovie, appliquent encore la guillotine de l'âge pour être élu en commission parlementaire ou dans certaines fonctions étatiques. Le CSA est intervenu avec vigueur demandant la suppression de ces limites d'âge dans les textes législatifs, les ordonnances et les règlements internes. Le canton de Lucerne y a répondu favorablement et son texte de loi est actuellement en deuxième lecture devant le parlement lucernois. Le canton d'Argovie admet que ces limites d'âges sont anti-constitutionnelles, mais n'a pas encore entrepris les démarches utiles. Une chose est certaine, le CSA s'opposera jusqu'au bout à ces limites d'âges, quitte à saisir les tribunaux s'il le faut.

A l'énoncé de tous ces domaines traités en cours d'année, force est de reconnaître que les organisations de retraités veulent participer à l'instauration d'une société plus juste et plus solidaire. Le conflit entre générations n'existe pas. Elle est une pure invention de certains politiciens et médias de bas étage. Les organisations de retraités doivent faire entendre leur voix là où les décisions se prennent. C'est très bien ainsi, car sans elles, un cinquième de la population de ce pays subirait les décisions prises sans pouvoir faire valoir leur avis. Ce serait des « sans voix » et ce serait dramatique.

Je vous remercie de votre attention.

Michel Pillonel, président

